

## **42 - Coopération au Burkina Faso - Convention cadre pour l'année 2016 - Subvention au CEAS Burkina - Convention d'objectifs et de moyens**

**M. STHAL, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :**

### **Coopération de terrain avec la commune de Douroula**

En 1985, la Ville de Besançon et le département de Douroula ont signé une charte de jumelage les engageant sur un programme de coopération destiné à répondre aux besoins les plus urgents des populations locales par la construction d'infrastructures de première nécessité (centres de santé, écoles, forages).

Une deuxième étape de la coopération s'est ensuite mise en place, prenant en compte les évolutions institutionnelles au Nord et au Sud :

- convention cadre passée entre la Ville de Besançon (France) et la Ville de Neuchâtel (Suisse) en 2006,
- création des communes rurales au Burkina Faso et élections de mars 2006 aboutissant à l'installation des instances de la commune rurale de Douroula.

Cette phase s'est concrétisée par un programme de coopération mis en œuvre dans le cadre des contrats triennaux 2007-2009, 2010-2012 et 2013-2015 cofinancés par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Afin de tenir compte des élections municipales se tenant à Douroula en 2016 et du changement d'assistant à la maîtrise d'œuvre à partir de 2017, il convient de conclure une convention annuelle pour la période transitoire que constitue l'année 2016 afin d'assurer la continuité du partenariat. Une convention cadre biennale sera étudiée pour les années 2017 - 2018.

Le nouveau programme de coopération 2016 - 2018 bénéficiera lui aussi d'une participation financière du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, au titre du programme mutualisé de coopération à l'échelle de plusieurs collectivités franc-comtoises, suisse et burkinabè, intitulé COPRA 3.

Pour rappel, le programme porte sur le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la garantie de ressources durables, avec 3 axes de coopération :

#### **• L'agriculture et l'alimentation**

Cet axe s'inscrit dans la continuité du précédent programme de formation aux villageois avec une attention particulière portée sur la maîtrise des techniques de conservation et de structuration des filières.

#### *Actions prévues en 2016 :*

- Poursuite des formations des producteurs en techniques de production : riz, oléagineux, légumineuses
- Appui à la production maraîchère
- Suivi du système de warrantage
- Appui à la production semencière
- Appui à la maîtrise des circuits financiers
- Appui au développement de l'aviculture
- Appui au développement de l'apiculture
- Formations en embouche bovine et ovine
- Formation en production fourragère
- Appui à la régénérescence naturelle assistée
- Réalisation de voyage d'études sur la gestion participative des ressources naturelles
- Appui à l'organisation de la filière poisson.

• **L'eau et l'assainissement**

Actions prévues en 2016 :

- Sensibiliser la population sur l'hygiène du milieu, par la formation de leaders d'opinion et par le biais du théâtre forum
- Mise en place d'un service communal d'eau et d'assainissement
- Renforcement des capacités des structures de gestion des infrastructures hydrauliques
- Réalisation de latrines ECOSAN familiales et communautaires.

• **Le tourisme et la valorisation du patrimoine**

La commune de Douroula dispose d'un potentiel touristique important, mais non exploité : un musée archéologique, une forêt classée, la présence du fleuve Mouhoun, un artisanat local, etc. Il s'agit de permettre la mise en valeur de ce patrimoine naturel et culturel en vue d'en faire un vecteur de développement local.

Actions prévues en 2016 :

- Etude sur l'organisation de l'artisanat local autour du musée
- Aménagement paysager autour du musée
- Poursuite de l'aménagement de la maison du jumelage

Le montant global de ces actions de terrain s'élève en 2016 à **139 000 €**.

Le budget prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

**Budget prévisionnel coopération avec Douroula 2016**

Dépenses prévisionnelles	
Désignation	Budget annuel
Agriculture et alimentation	11 000 €
Tourisme solidaire	5 000 €
Eau et Assainissement	100 000 €
Suivi local-CEAS	13 000 €
<b>Sous-total hors valorisation</b>	<b>129 000 €</b>
Valorisation	10 000 €
<b>Total dont valorisation</b>	<b>139 000 €</b>
Ressources prévisionnelles	
Apports	Budget
<i>Ville de Besançon - Service Relations Internationales</i>	29 000 €
<i>Ville de Besançon - Eau et assainissement</i>	10 000 €
<i>Ville de Neuchâtel</i>	12 000 €
<b>Sous-total Besançon-Neuchâtel</b>	<b>51 000 €</b>
<i>Douroula</i>	1 376 €
<i>MAEE</i>	32 200 €
<i>Agence de l'Eau</i>	44 424 €
<b>Sous-total hors valorisation</b>	<b>129 000 €</b>
Valorisation	10 000 €
<b>Total dont valorisation</b>	<b>139 000 €</b>

La participation financière annuelle des parties signataires pour 2016 est de 39 000 € pour la Ville de Besançon (29 000 € pour le service des Relations Internationales, 10 000 € pour la direction Eau et Assainissement), 12 000 € pour la Ville de Neuchâtel et 1 376 € pour la commune de Douroula.

### Suivi local de la Coopération

Depuis le 15 octobre 2013, l'association CEAS Burkina assure le suivi des actions sur le terrain réalisées dans le cadre de la coopération avec Douroula et conformément à une convention des objectifs et des moyens.

Pour l'année 2016 il est proposé de verser au CEAS Burkina en charge de la mise en place de ces actions une subvention de **39 000 €** pour l'année 2016 répartis de la façon suivante : 13 000 € pour le suivi local, 11 000 € pour l'aide à l'agriculture, 5 000 € pour l'aide au tourisme solidaire et 10 000 € pour la mission Eau et Assainissement.

En cas d'accord, la somme de 39 000 € sera prélevée de la façon suivante :

- 29 000 € sur la ligne 65.048/6574.005024 CS 00290 du service Relations Internationales,
- 10 000 €, au titre de la loi Oudin, à parts égales sur les budgets annexes Service de l'Eau (5 000 € sur la ligne 67/6743.00E5024 CS 36100) et Service de l'Assainissement (5 000 € sur la ligne 67/6743.00A5024 CS 36200).

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de coopération avec la Ville de Neuchâtel et la commune de Douroula pour l'année 2016 et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention cadre correspondante,

- autoriser le versement à l'Association CEAS Burkina d'une subvention de 39 000 € pour l'année 2016, et la signature par le Maire ou l'Adjoint Délégué de la convention d'objectifs et de moyens,

- autoriser la demande de subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 44 424 € qui sera encaissée sur la ligne 74/748.00E5024 CS 36100 du budget annexe Service de l'Eau et réaffectée en dépenses, pour reversement au CEAS Burkina, sur la ligne 67/6743.00E5024 CS 36100 de ce même budget lors d'une prochaine décision modificative.

**«M. Julien ACARD :** Je vais donner une justification de vote. Nous voterons contre ce rapport, bien sûr. Encore 39 000 € en coopération et solidarité internationale. Commençons la solidarité chez nous, à Besançon. Nous avons des pauvres, des demandeurs d'emploi. Je pense qu'il faut en priorité s'occuper d'eux et ne pas avoir des moyens détournés de financer des trajets de tourisme de Mme JOLY.

**M. LE MAIRE :** Répétez votre dernière phrase. Je ne l'ai pas entendue.

**M. Julien ACARD :** Je ne voudrais pas que l'on utilise des moyens financiers pour financer les voyages de Mme JOLY.

**M. LE MAIRE :** Attendez ! Monsieur ACARD, je vous demande de retirer ce que vous venez de dire. Nous ne finançons pas les voyages de Mme JOLY. Ce que vous venez de dire n'est pas acceptable. Je vous demande donc de retirer vos propos.

**M. Julien ACARD :** Je ne l'ai pas affirmé. Comme j'ai posé la question en Commission, qu'elle m'a dit qu'elle m'enverrait son programme de séjour et qu'elle ne l'a pas fait, je m'interroge. J'ai le droit de m'interroger, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Vous avez totalement le droit de vous interroger, mais vous n'avez pas à dire sur ce ton que c'est pour financer les voyages de Mme JOLY. Je ne sais pas si vous êtes déjà allé au Burkina Faso à Douroula. J'y suis allé une fois. Je peux vous dire qu'aller au Burkina Faso à Douroula, c'est tout sauf le Club Med. Faire 100, 200 ou 300 kilomètres sur des pistes au milieu des trous d'eau, arriver dans un village où il n'y a ni eau, ni électricité en pleine brousse... Aller là-bas, oui, c'est un acte militant. Ce ne sont pas des balades. Je n'accepte pas que vous puissiez dire que des adjoints vont se balader au Burkina Faso. Allez-y un jour et vous verrez.

Je vais vous dire aussi autre chose, Monsieur, quand on veut lutter contre l'immigration, le premier moyen pour que les gens ne viennent pas ici, c'est qu'on les aide chez eux pour qu'ils vivent, qu'ils travaillent, qu'ils construisent, qu'ils s'éduquent chez eux et c'est cela la première des priorités. Un jour, il faudra bien que les gens comme vous comprennent qu'il faut déjà aider les gens chez eux, sur leur territoire, à se développer, entre autres culturellement et économiquement pour éviter qu'ils ne viennent ici, poussés par le désespoir au risque de perdre la vie.

Je n'accepte pas que vous traitiez un de mes Adjoints comme cela. Je ne suis pas surpris, mais je ne l'accepte pas ! Vous qui demandez du respect, ayez-en déjà pour les Adjoints, parce que je vous assure qu'aller au Burkina Faso n'est pas une balade.

**Mme Solange JOLY :** Je voudrais préciser qu'en Commission, Monsieur ACARD, je vous ai dit que nous pouvions vous donner notre programme des 10 jours que nous avons passés là-bas. Vous avez dit que vous n'en aviez pas besoin mais il n'y a aucun souci, nous redemanderons au service de vous l'envoyer. Ne vous faites pas de souci, nous vous l'enversons.

**M. LE MAIRE :** Vous l'aurez.

**Mme Solange JOLY :** Je voudrais tout de même préciser quelque chose. Selon une enquête menée par IPSOS, par l'Agence Française de Développement, 75 % des Français pensent que c'est une bonne chose que leur commune, département ou région s'investisse dans l'aide au développement. L'action internationale représente moins de 0,1 % des dépenses des communes, intercommunalités, départements ou régions. Je pense que pour vous, c'est une occasion d'instrumentaliser encore un peu plus la population. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Je voudrais vous dire aussi que ces populations qui sont dans une grande misère, une grande détresse, les habitants du Burkina Faso étant un des peuples les plus pauvres du monde, ont été totalement déstabilisées par nous-mêmes à l'époque des colonies lorsque nous les avons abandonnées. Nous les avons abandonnées avec notre façon de vivre, en ne leur laissant pas les outils pour vivre comme nous vivons. Je crois que nous étions beaucoup moins mécontents de leur présence sur le territoire français lorsqu'ils sont venus verser leur sang pendant les deux conflits mondiaux. Cela nécessite un minimum de respect pour ces femmes et ces hommes qui vivent mal là-bas. Voilà ce que je voulais vous dire. Ces propos sont inacceptables ici, sous Marianne.

**M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, je partage vos propos sur la mémoire des anciens combattants originaires d'Afrique. Je voudrais dire aussi que cette coopération de la Ville avec le Burkina Faso est très ancienne, très liée à l'histoire de Besançon. De nombreuses associations et de nombreux Bisontins de toutes sensibilités, de toutes origines, de toutes croyances, sont engagés dans cette coopération et cela mérite d'élever le débat.

**M. LE MAIRE :** Est-ce que vous croyez que quand on construit un hôpital pour permettre aux mamans burkinabés d'accoucher dans de bonnes conditions et de sauver la vie de leur bébé, ce n'est pas bien que Mme JOLY aille voir là-bas comment cela est organisé ? Est-ce que ce n'est pas bien quand on apprend à des enfants à lire et à écrire, parce que la lecture et l'écriture, la connaissance du calcul, des lettres, des chiffres leur permettront de sortir de leur situation de misère ? Par contre, vous, ce n'est pas bien de faire de la récupération par rapport à cela. Ce n'est pas correct quand on est un élu de la République.

**M. Philippe MOUGIN :** Avec vous, c'est toujours la même rengaine. Vous êtes incroyable. Je me permets de dire les choses que vous nous dites. Vous êtes quand même incroyable ! En France, un ministère s'occupe de la coopération et du reste.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr !

**M. Philippe MOUGIN :** Ce n'est pas à la politique de la ville de s'occuper des pays étrangers.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr que si !

**M. Philippe MOUGIN :** Bien sûr que non ! S'il fallait s'occuper de tous les pays pauvres dans le monde, vous savez que nous sommes quand même 7 milliards pour 115 000 Bisontins. Cela fait beaucoup. C'est la première chose.

Quant au respect des combattants africains ou même autres que ceux d'Afrique, nous ne remettons pas en cause tout cela, bien au contraire. Ils ont tous mérité d'être Français à l'époque et de l'être également quand ils se conduisent comme il faut. Point. Nous n'avons jamais remis en cause ces choses-là. Ceci dit, ce n'est pas à la politique bisontine d'aller s'occuper de la coopération dans les pays étrangers, je suis désolé. Occupons-nous déjà des gens de Besançon. Nous avons déjà des difficultés, donc continuons. Ce n'est pas de la récupération politique, mais du bon sens.

**M. LE MAIRE :** Non, pensez-vous !

**M. Philippe MOUGIN :** Non, c'est du bon sens. Prenez-le comme vous voulez.

**M. LE MAIRE :** Chacun connaît ici vos thèses xénophobes !

**M. Philippe MOUGIN :** Bien sûr, c'est mis à toutes les sauces. Vous savez que les Français et les Bisontins commencent à connaître tout cela. C'est cela à toutes les élections et vous verrez qu'aux prochaines, nous remettons le détail de Jean-Marie LE PEN sur lequel nous ne sommes pas d'accord.

**M. LE MAIRE :** Attendez, Jean-Marie LE PEN ne m'intéresse pas ici !

**M. Philippe MOUGIN :** Quand vous commencez vos Conseils, vous commencez toujours par la politique nationale, chose que nous nous sommes interdit d'aborder. À un moment donné, il faut arrêter !

**M. LE MAIRE :** Monsieur ACARD, vous avez la parole.

**M. Julien ACARD :** Merci, Monsieur le Maire, pour cette dernière intervention je voudrais juste vous dire qu'il n'y a pas d'un côté les gentils qui seraient de gauche et les méchants qui seraient au Front National.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas un problème de gauche et de droite. Je suis sûr que nos collègues républicains partagent mon analyse.

**M. Julien ACARD :** Je suis en train de vous répondre. Il n'y a pas les gentils d'un côté et les méchants de l'autre. Je n'ai aucune leçon de solidarité internationale à recevoir de personne ici. J'ai œuvré pour une ONG pendant 3 ans. Il n'y a donc aucun problème par rapport à cela.

**M. LE MAIRE :** Ils auraient dû vous garder !

**M. Julien ACARD :** Comment ?

**M. LE MAIRE :** Ils ne vous ont pas gardé ?

**M. Julien ACARD :** J'ai choisi de m'occuper de ma ville. Cela vous déplaît, mais c'est comme cela quand même.

**M. LE MAIRE** : Cela ne me déplaît pas du tout.

**M. Julien ACARD** : Je voudrais redire également autre chose. Il me semble que vous avez baissé certains budgets à Besançon. Vous baissez le budget de la Culture. Si nous avions été une ville Front National, j'ose imaginer ce que l'on nous aurait dit si nous avions baissé le budget de la Culture comme vous l'avez fait. Je pense que dans un temps de disette il faut faire attention à chaque sou, parce que comme vous l'avez dit, la situation est difficile. Vous n'arrêtez pas de le rabâcher à chaque Conseil Municipal, à chaque Conseil communautaire, baisses des dotations, etc. Je pense qu'il faut prioriser les choses. Vous n'êtes pas d'accord, c'est votre avis, mais j'ai le droit de donner le mien.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Je partage votre avis. La coopération avec le Burkina Faso est très ancienne. D'ailleurs, de nombreuses villes et de nombreuses communes rurales sont aussi engagées dans des coopérations avec des pays d'Afrique ou d'Asie pour des actions de développement, ce qui est très important.

**M. LE MAIRE** : Quels sont ceux qui sont contre ? 2, j'imagine. Il n'y a pas d'abstention. C'est donc un vote favorable».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (3 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à la majorité  
Pour : 52  
Contre : 2  
Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2016.*